Jégard Créatis

EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

ASSOCIATION RUES ET CITES

24 Boulevard Paul VAILLANT COUTURIER
93100 MONTREUIL

N° SIRET 302 087 00074
APE: 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Léo Jégard & Associés
23 rue du Clos d'Orléans
94120 Fontenay-sous-Bois
Tél. +33 1 48 73 69 91
bienvenue@jegardcreatis.com

5 rue du Havre - 75008 Paris
SAS au capital de 157 840 €
APE 6920Z - TVA FR 01 702 042 508
RCS Paris - Siret 702 042 508 00052
www.jegardcreatis.com

DIFFERENCE

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

PrimeGlobal

ASSOCIATION RUES ET CITES

24 Boulevard Paul VAILLANT COUTURIER
93100 MONTREUIL

N° SIRET 302 386 087 00074
APE: 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RUES ET CITES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons examiné les conventions d'attribution des subventions et leurs versements.

Nous avons également vérifié le rattachement à l'exercice des divers financements perçus par votre association.

Nous avons examiné les modalités d'arrêté des résultats des exercices précédents suite à l'avis des autorités administratives assurant le financement des services de l'association ainsi que la comptabilisation des affectations définitives des résultats conformément aux décisions des dits financeurs au cours de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 3 juin 2025.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 26 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Franck NACCACHE
Associé

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Franck NACCACHE (+33637777410)
Date : 26/06/2025 11:18:48
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 217819

COMPTES ANNUELS

ACTIF	Arrêté au 31/12/2024 Durée 12 mois			31/12/2023 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeu	1 175,48	-1 027,81	147,67	
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	7 622,45		7 622,45	7 622,45
Constructions	247 125,11	-219 417,10	27 708,01	38 019,16
Autres immobilisations corporelles	452 288,45	-371 019,45	81 269,00	62 645,73
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cé				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations et Créances rattachées	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Autres	7 389,16		7 389,16	7 389,16
TOTAL I	**716 600,65**	**-591 464,36**	**125 136,29**	**116 676,50**
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	20 659,10		20 659,10	23 043,43
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	588 700,60		588 700,60	598 204,32
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	1 569 635,67		1 569 635,67	1 542 882,70
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	2 235,76		2 235,76	1 253,67
TOTAL III	**2 181 231,13**		**2 181 231,13**	**2 165 384,12**
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VI				
TOTAL GENERAL	**2 897 831,78**	**-591 464,36**	**2 306 367,42**	**2 282 060,62**

PASSIF

		Arrêté au 31/12/2024 Durée 12 mois	31/12/2023 12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		194 845,73	194 845,73
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres complémentaires		33 247,88	33 247,88
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves pour projet de l'entité		297 259,44	297 259,44
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		110 697,92	110 697,92
Report à nouveau			
Report à nouveau		573 414,93	483 773,14
dont report à nouveaux des activité sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		120 624,36	94 133,30
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		81 696,31	89 641,79
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		133 170,52	-80 601,40
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		1 180 464,29	1 098 767,98
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement		11 537,31	13 544,43
Provisions réglementées			
Provisions réglementées		54 652,37	54 652,37
	TOTAL I	**1 246 653,97**	**1 166 964,78**
Fonds reportés et dédié			
Fonds reportés liés aux legs et donatio			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		391 069,37	341 433,58
	TOTAL II	**391 069,37**	**341 433,58**
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
	TOTAL III		
Provisions			
Provisions pour risques		214 329,66	232 578,66
Provisions pour charges		26 189,46	31 189,46
	TOTAL IV	**240 519,12**	**263 768,12**
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif			
Emprunts et dettes auprès des établissements de créd			
Emprunts et dettes financières diverse			
Avances et acomptes sur commande			
Avances et acomptes sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		63 429,86	74 328,13
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		343 195,10	360 816,01
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Autres dettes (d'exploitation)			
Autres dettes (d'exploitation)		21 500,00	21 500,00
Instruments de trésorerie			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance			53 250,00
	TOTAL V	**428 124,96**	**509 894,14**
Ecarts de conversion Passi			
Ecarts de conversion Passi			
	TOTAL VI		
TOTAL GENERAL		**2 306 367,42**	**2 282 060,62**

COMPTE DE RESULTAT

Rues et Cites par section

Arrêté au :	31/12/2024 Montant	%	31/12/2023 Montant	%	Variation Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	45,00	0,00			45,00	
Ventes de biens						
-dont ventes de biens en nature						
Ventes de services	30 073,86	1,26	28 741,94	1,32	1 331,92	4,63
-dont parrainages						
-dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-so						
-dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-s						
Ventes de biens et services	**30 073,86**	**1,26**	**28 741,94**	**1,32**	**1 331,92**	**4,63**
Concours publics et subvt° exploitation	2 389 939,88	100,00	2 172 263,50	100,00	217 676,38	10,02
Subventions d'exploitation	508 162,04	21,26	761 960,70	35,08	-253 798,66	-33,31
-dont contributions financières autorités tarifications						
Versements fondateurs ou consomation dotation consomptible						
. Dons manuels						
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie						
Ressources liées à la générosité du public						
Contributions financières						
Produits de tiers financeurs	**2 898 101,92**	**121,26**	**2 934 224,20**	**135,08**	**-36 122,28**	**-1,23**
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	35 137,00	1,47	5 000,00	0,23	30 137,00	602,74
Utilisations des fonds dédiés	111 820,21	4,68	247 588,68	11,40	-135 768,47	-54,84
Autres produits	4 549,71	0,19	6 517,90	0,30	-1 968,19	-30,20
-dont complément de rémunération TH						
-dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	**3 079 727,70**	**128,86**	**3 222 072,72**	**148,33**	**-142 345,02**	**-4,42**
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	441 577,01	18,48	469 044,28	21,59	-27 467,27	-5,86
Impôts, taxes et versements assimilés	187 845,10	7,86	200 855,05	9,25	-13 009,95	-6,48
Salaires et traitements	1 531 908,42	64,10	1 604 080,33	73,84	-72 171,91	-4,50
Charges sociales	626 863,52	26,23	641 362,71	29,53	-14 499,19	-2,26
Dotations aux amortissements	33 196,30	1,39	38 803,04	1,79	-5 606,74	-14,45
Autres charges	2 564,77	0,11	1 977,95	0,09	586,82	29,67
Dotations aux provisions			71 351,66	3,28	-71 351,66	-100,00
Report en fonds dédiés	161 456,00	6,76	111 820,21	5,15	49 635,79	44,39
Aides financières						
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	**2 985 411,12**	**124,92**	**3 139 295,23**	**144,52**	**-153 884,11**	**-4,90**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**94 316,58**	**3,95**	**82 777,49**	**3,81**	**11 539,09**	**13,94**
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	4 366,55	0,18	4 082,90	0,19	283,65	6,95
Reprises/provisions et transfet de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	**4 366,55**	**0,18**	**4 082,90**	**0,19**	**283,65**	**6,95**
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	37,21	0,00			37,21	
Différences négatives de change						
Charges nettes/cessions des V.M.P.						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	**37,21**	**0,00**			**37,21**	
RESULTATS FINANCIERS	**4 329,34**	**0,18**	**4 082,90**	**0,19**	**246,44**	**6,04**
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	**98 645,92**	**4,13**	**86 860,39**	**4,00**	**11 785,53**	**13,57**
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	356,42	0,01	7 961,48	0,37	-7 605,06	-95,52
Sur opération en capital	5 007,12	0,21	2 898,22	0,13	2 108,90	72,77
Reprises/provisions et transfert de char						
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	**5 363,54**	**0,22**	**10 859,70**	**0,50**	**-5 496,16**	**-50,61**
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	22 313,15	0,93	8 078,30	0,37	14 234,85	176,21
Sur opération en capital						
Dotation aux amortissements et aux prov.						
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	**22 313,15**	**0,93**	**8 078,30**	**0,37**	**14 234,85**	**176,21**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-16 949,61**	**-0,71**	**2 781,40**	**0,13**	**-19 731,01**	**-709,39**

Compte de résultat

Rues et Cites par section

Arrêté au :	31/12/2024		31/12/2023		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL VIII						
PRODUITS	**3 089 457,79**	**129,27**	**3 237 015,32**	**149,02**	**-147 557,53**	**-4,56**
CHARGES	**3 007 761,48**	**125,85**	**3 147 373,53**	**144,89**	**-139 612,05**	**-4,44**
Total XI						
Eng.à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
TOTAL XI						
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**81 696,31**	**3,42**	**89 641,79**	**4,13**	**-7 945,48**	**-8,86**
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée						

Rues et Cites par section

Arrêté au :	31/12/2024 Montant	%	31/12/2023 Montant	%	Variation Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Contributions Produits						
Dons en nature						
Prestation en nature	21 000,00	0,88	21 000,00	0,97		
Bénévolat						
CONTRIBUTIONS PRODUITS	**21 000,00**	**0,88**	**21 000,00**	**0,97**		
Contributions Charges						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens et services	21 000,00	0,88	21 000,00	0,97		
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
CONTRIBUTIONS CHARGES	**21 000,00**	**0,88**	**21 000,00**	**0,97**		

association
RUES ET CITÉS

ANNEXE COMPTABLE 2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de **2 306 367,42 €** au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de **81 696,31 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels :

A. FAITS SIGNIFICATIFS

L'année 2024 s'est située comme une année de transition dans plusieurs domaines :

Le Conseil départemental a souhaité une évolution de la gouvernance de la prévention spécialisée et a travaillé à la mise en place de nouvelles conventions tripartites présentant au même niveau de responsabilités et d'engagement l'association, le Conseil départemental et les villes sur lesquelles la prévention spécialisée est agréée. Cette mise en place a entrainé une augmentation de la participation financières des villes concernées à hauteur de 10%, exceptée la commune de Montreuil. En 2024, les quatre conventions tripartites sont signées avec les communes de Bagnolet, Noisy-Le-Sec et Romainville. La ville de Montreuil a signé une convention uniquement pour trois ans.

Il est rappelé que notre service de prévention a toujours été subventionné par les villes sur lesquelles elle intervient et cela depuis son origine soit depuis plus de 20 ans. Cela n'a pas été le cas pour certaines associations de prévention spécialisée de la Seine-Saint-Denis.

Des projets innovants et porteurs de sens pour le public de l'association se sont terminés :

- Le Programme Régional d'Insertion des jeunes grâce au soutien de la Communauté d'agglomération d'Est Ensemble,

- Les bataillons de la prévention spécialisée sur le quartier de Youri Gagarine de Romainville grâce au soutien de l'Etat.

Les soldes financiers de ces actions sont envisagées au cours de l'année 2025.

Au regard des convention pluriannuels et de la complexité des suivis de ces actions et de leurs réalisations, la Directrice Générale, le Directeur adjoint du service de prévention spécialisée et la Responsable du Pôle d'activités, doivent prendre le temps nécessaire de réflexion afin de valoriser qualitativement et quantitativement les dispositifs menés. Nous pourrons ainsi négocier avec les Services de l'Etat pour envisager de nouveaux projets auprès de nos publics.

B. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU DES MISSIONS SOCIALES REALISEES

Rues et Cités est une association loi 1901, créée en 1974, de taille intermédiaire appliquant la convention collective nationale du 15 mars 1966 et relevant du champ de l'action sociale.

Au 31 décembre 2024, nous avons pris l'Effectif Moyen de l'Urssaf soit 40,74 ETP. L'association est administrée par 7 administrateurs, une Directrice générale également Directrice du service de prévention spécialisée, un Directeur adjoint du service de prévention spécialisée et une Responsable de Pôle d'activités.

L'association a accueilli 2 stagiaires, 2 apprentis et un poste adulte relais. Il est à noter que 3 personnes sont à temps partiels. Des recrutements importants ont permis de compléter l'entièreté des postes en CDI pour les territoires d'interventions de Montreuil et Romainville en 2024.

L'activité se compose d'un service de prévention spécialisée relevant d'une mission de protection de l'enfance sous gestion contrôlée du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et d'un pôle d'activités dédié aux actions contribuant à l'insertion, la formation et l'emploi d'adultes et de jeunes séquano-dyonisiens en rupture sociale et professionnelle. L'intervention en prévention spécialisée vise l'accompagnement collectif et/ou individuel des jeunes de 11 à 21 ans en rupture ou en difficultés sur les quartiers prioritaires des Villes de Montreuil, Bagnolet, Noisy-le-Sec, Romainville. Les actions du pôle d'activité emploi, insertion, formation et innovation sociale sont quant à elles déployées autour d'une auto-école sociale et solidaire de niveau départemental et d'un organisme de formation. Ce changement n'est pas visible sur les bulletins de paie de décembre 2024 pour les salariés du pôle. Ce changement est effectif depuis quand ? C'est mis en place à partir du 01 février 2025.

Rues et Cités, c'est un budget 2024 de 3 089 557 millions d'euros, une entité reconnue par l'ensemble de ses financeurs et qui s'évertue à créer et trouver des solutions adaptées à son public tel qu'il est défini dans ses statuts revus en octobre 2020.

C. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1- Principe comptable

I Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- La continuité de l'exploitation,
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- L'indépendance des exercices.

II L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

III Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément :

- Au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,

- Ainsi qu'au règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2019-04 : relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico -sociaux relevant de l'article R. 314-1 du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99-01 et n°99-03 du CRC.

2- Dérogations aux principes comptables :
Néant.

3- Les principes et méthodes utilisées :
Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition, c'est-à dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Amortissements :
Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

AAI divers ..... 10 ans
Matériel de transport..... ..... 5 ans
Matériel de bureau et informatique.....5 ans, 4 ans, 3 ans
Mobilier..... 10 ans, 5 ans

Concernant l'amortissement de la construction « FLAVIGNY » :
L'acquisition a été effectuée en 2016 pour un montant de 2 500€ auprès des EQUIPES D'AMITIES. Il s'agit d'une maison construite à l'époque sur un terrain appartenant à l'Association.
Vu la modicité de la somme et de la charge de dotation aux amortissements qui serait à constater (sur 20 ans ou 40 ans), il a été décidé d'affecter cette valeur au terrain (non amorti).
Il s'est avéré que la véritable valeur de cet emplacement est constituée par le terrain, valeur vénale bien supérieure à la valeur comptable.
La construction et le terrain sont affectés à la gestion propre de l'association.
Des travaux d'aménagements sont amortis et pris en charge par le Conseil départemental.

D. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT 2024

I. Tableau de variation des fonds associatifs :

Les fonds associatifs sans droit de reprise et avec droit de reprise n'ont pas évolué au cours de l'exercice 2024. Les fonds associatifs sans droit de reprise s'élèvent à 194 845,73€.

Les réserves d'investissement ainsi que les réserves de trésorerie n'ont pas évolué en 2024, elles s'élèvent respectivement à 156 472,10 € et à 110 697,92€.

La réserve de plus-value d'actif immobilisé n'a pas évolué au cours de 2024.

Le compte de réserve pour le financement de projets associatif n'a pas évolué et s'élève à **30 089,42** €.

NATURE	SOLDE 31.12.2023	AFFECTATION RESULTAT 2023	AFFECTATION CA 2022 & CA 2023	DIMINUTION	AUGMENTATION	SOLDE 31.12.2024
Fonds propres sans droit de reprise	194 845,73	-	-	-	-	194 845,73
Fonds propres avec droit de reprise	33 247,88	-	-	-	-	33 247,88
Réserves d'investissement	156 472,10	-	-	-	-	156 472,10
Réserves de trésorerie des activités sociales et médico-sociale sous gestion contrôlée	110 697,92	-	-	-	-	110 697,92
Réserves projets associatifs - Pole activité	30 089,42	-	-	-	-	30 089,42
Report à nouveau créditeur	389 639,84	170 243,19	- 107 092,46		-	452 790,57
RAN des activités sociales & médico-sociales sous gestions contrôlée	94 133,30	- 80 601,40	107 092,46		-	120 624,36
Résultat de l'exercice	89 641,79	- 89 641,79	-	-	81 696,31	81 696,31
- Dont résultat des activité sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*80 601,40*					133 170,52
Subvention d'investissement	13 544,43	-	-	- 2 007,12		11 537,31
Réserve plus-value d'actifs immobilisés	54 652,37	-	-	-	-	54 652,37
TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS	**1 166 964,78**	**-**	**-**	**- 2 007,12**	**81 696,31**	**1 246 653,97**

Ces comptes font apparaître des fonds propres de **1 246 653,97 €** (pour un excédent de 81 696,31 €) en 2024, contre des fonds propres d'un montant de 1 166 964,78 € en 2023.

Résultats 2024 :

Le résultat 2024 de l'association est **excédentaire de 81 696,31 €.** Il est composé des résultats suivants :

- + 133 170,52 € résultat excédentaire de la section comptable prévention spécialisée
- + 1 712,85 € résultat excédentaire de la section comptable fonds propres
- - 2 748,48 € résultat déficitaire du pôle d'activités emploi, insertion, formation et innovation sociale
- - 51 539,72 € résultat déficitaire de la section projets, à la suite de reprise de fonds dédiés à reprendre en 2025
- + 1 101,14 € résultat excédentaire de la section comptable éducation jeunesse

Activité Prévention spécialisée	Résultat comptable 2024	Reprise du résultat N-2(2022)	Résultat administratif 2024
	+ 133 170,52 €	+ 130 520,93 €	+ 263 691,45 €

II. Immobilisations

Nature	2023	Acquisitions	Cessions	2024
Concessions, brevets, licences...	996,48	179	0,00	1175,48
Terrains	7 622,45	0,00	0,00	7622,45
Installations techniques, matériels & outillages	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions, travaux, aménagements	247 125,11	0,00	0,00	247 125,11
Autres immobilisations corporelles et incorporelles	434 968,13	41 477	- 24 156 ,76	452 288,45
Total	**690 712,17**	**41 656**	**-24 156,76**	**708 211,49**

Dans les *Autres immobilisations corporelles*, il s'agit principalement d'un investissement en matériel de transport pour un montant de 38 429,63 € et de l'achat de matériel informatique pour un montant de 1 759.97 € qui vient diminuer la cession du véhicules trafic 9 place totalement amortie de – 24 156,76 €.

Amortissements

Nature	2023	Dotations	Reprises	2024
Concessions, brevets, licences...	996,48	31,33		1 027,81
Constructions, travaux, aménagements	209 105,95	10 311,15		219 417,10
Autres immobilisations corporelles	372 322,39		1 302,94	371 019,45
Total immobilisations corporelles	**582 424,82**	**10 342,48**	**1 302,94**	**591 464,36**

Le tableau ci-dessus présente la dotation d'amortissement pour l'année 2024 des biens immobilisés en 2024.

III. Immobilisations financières

Titres immobilisés SCIC Le Relais restauration (Pantin) pour 1 000,00 € (50 parts à 20,00 euros).
Dépôts et cautionnements versés : 7389,16 €.

IV. Stocks et travaux en cours

Néant.

V. Créances : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale

Postes	Montant brut	A1 an au plus
Clients chantiers	5 336,50	5 336,50
Autres tiers payants	9 372,60	9 372,60
Avances salariés -	0,00	0,00
Autres créances	33 475,76	33 475,76
Produits à recevoir	17 914,34	17 914,34
Subvention à recevoir (Etat, collectivités)	543 260,50	543 260,50
Total	**609 359,70**	**609 359.70**

VI. Produits

Produits	Prévention Spécialisé	Fonds Propres	Pôle d'activités Emploi, insertion Formation & Innovation sociale	Projets	Éducation Jeunesse	Total
Produits de prestations	207,50	0,00	20 445	0,00	9 421,31	30 073,86
Dotations et produits de tarification (Dont 23 414,16 € prime Ségur)	2 389 939,88	0,00	0,00	0,00	0,00	2 389 939.88
Subventions	162 989	0,00	271 923 ,04	53 250	20 000	508 162,04
Autres produits et cotisations	4 543,62	45	6,09	0,00	0,00	4 594,71
Produits financiers	0,00	4 366,55	0,00	0,00	0,00	4 366,55
Produits exceptionnels	3 500	0,00	1 863,54	0,00	0 ,00	5 363,54
Reprise sur amortissements et provisions, utilisation fonds dédiés	5 000	0,00	130 069,21	0,00	0,00	135 069,21
Transfert de charges	11 888					11 888
Total produits	**2 578 068,05**	**4 411,55**	**424 306,88**	**53 250**	**29 421,31**	**3 089 457,79**

VII. Dépréciations d'actifs

Aucune dépréciation ou reprise n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2024.

VIII. Charges constatées d'avance, produits à recevoir

Charges constatées d'avance : ..... *2 235,76 €*

Produits à recevoir : ..... *17 914,34 €*

- Autres produits à recevoir (Etat - contrat relai) ..... *17 914,34 €*

IX. Charges à payer, produits perçus d'avance

Charges à payer :

- Factures non parvenues ..... 19 274,08 €
- Fournisseurs à payer ..... 44 155,78 €

- Provision pour congés payés ..... 185 494,46 €
- Organismes sociaux à payer ..... 178 154,00 €

- Produits constatés d'avance ..... néant

X. Provision pour risques et charges

Nature des provisions	2023	Dotation	Reprise	2024
Provision pour risques				
Provisions pour risques	203 102,66	0,00	0,00	203 102,66
Provisions pour risque FSSD	29 476	0,00	18 249	11 227
Provision pour charges				
Provisions pour travaux Flavigny (CD)	11 863,75		5 000	6 863,75
Provision pour risque (Auto-école)	4 000,00	0,00	0,00	4 000
Provision pour charges Projet Ass (CD)	3 000,00	0,00	0,00	3 000
Provision pour soutien adminis. (CD	5 000,00	0,00	0,00	5 000
Provision fonds F° inter asso (CD)	1 620,06	0,00	0,00	1 620,06
Provision formation des cadres (CD)	5 705,65	0,00	0,00	5 705,65
Total des fonds associatifs	**197 416,46**	**0,00**	**23 249**	**240 519,12**

Les provisions pour risques pour **203 102,66 €** concernent les risques prud'hommaux avec 5 anciens salariés du service de prévention spécialisée. Refus de cette provision d'un montant de 50 000 € au BP 2024. A ce jour, lors de l'arrêté des comptes, nous n'avons pas eu le retour du conseil départemental sur les comptes administratifs 2024.

XI. Tableau de variation des fonds dédiés

NATURE	SOLDE 31.12.2023	DOTATIONS	REPRISES	SOLDE 31.12.2024
Fonds dédiés Subv. Romainville (2019 - 2021)	221 613,37			221 613,37
Fonds dédiés Action Partage	3 500,00			3 500,00
CAEE - CDV action partage	1 500,00			1 500,00
CAEE - CDV Action Rue de l'assiette	3 000,00			3 000,00
FD AAP Mobilité 4	-	161 456,00		161 456,00
Fond dédié APP Mobilité 2023	111 820,21		111 820,21	-
TOTAL FONDS DEDIES	**341 433,58**	**161 456,00**	**111 820,21**	**391 069,37**

Au 31 décembre 2024, il reste sur le fonds dédié relatif à l'activité de prévention spécialisé des fonds dédiés pour **un total de 229 613,37 €.** Le solde restant fera l'objet d'une demande de réaffectation au financeur sur une autre action.

Il reste sur les fonds dédiés relatifs aux projets portés par le Pôle d'activités emploi, insertion, formation et innovation sociale, **un solde total de 161 456 €.**

XII. Dettes

Postes	Montant brut	A1 an au plus	Entre 1 et 5 ans
Emprunts et dettes auprès étab. Crédit			
Emprunts et dettes financières			
Clients, acomptes reçus			
Fournisseurs et comptes rattachés	44 155,78	44 155,78	
Fournisseurs, factures non parvenues	19 274,08	19 274,08	
Dettes sociales et fiscales	343 195,10	343 195,10	
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	21 500	21 500	
Total	**428 124,96**	**428 124,96**	**0,00**

Il s'agit essentiellement des charges sociales et fiscales du mois de décembre 2024 ainsi que de la provision pour congés payés et charges sociales sur congés payés.

XIII. Effectif moyen

Nous avons pris l'Effectif Moyen de l'Urssaf 40,74 ETP en moyenne annuelle.

L'association a accueilli 2 stagiaires, 2 apprentis et un poste adulte relais. Il est à noter que 3 personnes sont à temps partiels.

XIV. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire sur les comptes 2024 sont de 9 084 € TVA comprise

E. ENGAGEMENT HORS BILAN - ENGAGEMENT RETRAITE

L'association a évalué le montant de son engagement au regard des indemnités de fin de carrière. Sur la base d'un départ volontaire de salariés à 63 ans (départ à taux plein), l'engagement retraite pour le personnel de l'association Rues et Cités a été estimé à 113 790,5 € (27 997,46 € pour 6 salariés cadres et 85 793,05 € pour 35 salariés non-cadres) Contre 65 812,14€ (13 038,74€ pour 7 cadres et 52 773,40€ pour 42 salariés non-cadres). Les salariés sortants en 2024 connus à la date du 14/05/2025 ont été exclus des calculs.

Le calcul de la provision de départ à la retraite au 31/12/2024 a été basé sur les hypothèses suivantes :

Age départ volontaire de salariés	63 ans
Taux d'actualisation financière annuel des sommes investies	3,35%
Taux de charges patronales moyen pour les cadres	63%
Taux de charges patronales moyen pour les non-cadres	53%
Taux d'évolution salariale minimum	1%
Taux d'évolution salariale maximum	1%
Taux d'évolution salariale moyen	1%

Le taux de rotation du personnel a été évalué comme étant faible dans les hypothèses de calcul de l'engagement IDR.

F. INFORMATIONS DIVERSES

I. Concernant les droits à congés payés, ceux-ci font l'objet depuis trois exercices d'un ajustement de dette provisionnée en fonction des droits acquis par les salariés au 31 décembre conformément à l'avis du CNC n°2007-05.

II. La provision pour les congés payés avec les charges s'élève au 31 décembre 2024 à 185 494,46 € La provision pour les charges sociales de CP s'élève à 92 705.50€.

III. Par ailleurs, et en application des principes comptables, les charges et les produits ont fait l'objet d'une analyse visant à les comptabiliser sur leur exercice de rattachement.

C'est ainsi qu'ont été comptabilisés :

- Les factures non parvenues globalement : 19 274,08 €
- Les subventions à recevoir globalement : 543 260,50 €
  - *dont pour la prévention spécialisée : 139 400,00€*
  - *dont pour le pôle d'activités : 403 860,40€*

IV. Information globale sur les rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles (article 20 de la loi n°2006-586 du 23/05/2006) :

Aucune rémunération n'a été versée aux 3 plus hauts dirigeants (membres du bureau). Ceux-ci étant tous bénévoles.

V. Contribution volontaire en nature

L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06.

Les contributions volontaires au titre de 2024, ont été évaluées à 21 100€ et correspondent à la mise à disposition de locaux.

Concernant le bénévolat, leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions étant le temps passé par les administrateurs pour l'administration de l'entité.

VI. Evènements postérieurs à la clôture

La convention tripartite avec la ville de Montreuil reste spécifique dans la mesure où sa durée n'a été acceptée que sur 3 ans au lieu de 6 ans comme les autres villes d'intervention.

Fin des dispositifs temporaires du PRIJ et des bataillons de la prévention en 2024. Une éducatrice du dispositif des Bataillons de la prévention a intégré l'équipe pérenne de prévention spécialisée de Romainville et un éducateur ayant travaillé sur le dispositif du PRIJ a rejoint l'équipe du Morillon au sein du service de prévention spécialisée. Le service de prévention spécialisée a bénéficié des autres dispositifs pour pourvoir deux postes vacants.

L'enjeu majeur traversant notre secteur d'activité est celui du recrutement et cette préoccupation est partagée par toutes les associations du département de la Seine-Saint-Denis. L'attractivité de nos métiers reste difficile et la problématique du recrutement perdure depuis 3 ans.

Notre association s'est engagée dans une stratégie des ressources humaines très dynamique afin d'accueillir des stagiaires et des apprentis afin à terme de pouvoir recruter des personnels diplômés et formés à la prévention spécialisée.